



VIDE-GRENIERS d'automne à LAPEYROUSE-FOSSAT

Dimanche 14 septembre 2025

de 9h à 17h30 (accueil à partir de 7 heures)

Attestation – Inscription

à retourner à la Confrérie ou à déposer à la *mairie de Lapeyrouse-Fossat* ou dans la *boîte aux lettres de la Confrérie (derrière la mairie)*
+ copie d'une pièce d'identité + règlement **avant le 9 septembre**

Personne physique :

Nom.....Prénom.....
adresse :
CP Ville.....Tél.....
Pièce d'identité N°Délivrée lepar
N° immatriculation du véhicule.....

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés (art L310-2 du code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du code pénal)

Personne morale :

Nom : Prénom :
représentant la société/l'Association
ayant la fonction de :
N° INSEE :
Adresse :

Je déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'art L310-2 du code de commerce
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (art 321-7 du code pénal)

Ci-joint règlement de€ à l'ordre de la Confrérie de la tarte géante aux fraises
pour emplacement-s

+ **stationnement véhicule : oui** **non**

⇒ **1 emplacement = 10€ / 1 stationnement véhicule = 5€**

Règlement du vide-greniers

Article 1 : Le Vide Grenier organisé par la confrérie de la tarte géante ô Fraises avec l'accord de la municipalité donne droit aux personnes majeures inscrites de participer à cette manifestation.

Article 2 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature, tout exposant, qui a leur avis pourrait troubler le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans que celui-ci puisse réclamer une indemnisation d'aucune sorte, ni justificatif, ni aucun recours de quelque nature que ce soit (force publique, plaintes, etc.).

Article 3 : L'exposant devra avoir **rempli la demande d'inscription** en double exemplaire et s'être **acquittée du droit de place** avant d'occuper son emplacement.

Article 4 : L'accueil des exposants par les organisateurs se fera à partir de **7h le dimanche 14 septembre 2025 sur l'esplanade.**

Article 5 : Dans la zone de la manifestation seront autorisés uniquement les véhicules des personnes ayant rempli les conditions exigées à l'inscription. **Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans le vide grenier pendant la durée de la manifestation.** Le parking du cimetière sera à leur disposition.

Article 6 : Les emplacements non occupés à 9 heures pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées au titre de la réservation resteront dans ce cas, acquises aux organisateurs à titre d'indemnité, sauf si la réservation a été annulée au maximum 15 jours avant la manifestation pour raison majeure.

Article 7 : Tout exposant devra respecter la place qui lui aura été attribuée. Il devra respecter les heures de vente, soit de 9H à 17h30.

A la fin de la manifestation à 17h30, il devra démonter son stand et nettoyer l'emplacement. En cas de dégradation commise par les exposants, les organisateurs se réservent le droit de poursuivre afin de réclamer une indemnisation

Article 8 : Le prix a été fixé à **10 euros l'emplacement de 3.50 x 3 m + 5 euros pour le stationnement du véhicule.**

Article 9 : En raison des frais engagés aucune réservation d'emplacement ne pourra être remboursée pour cause d'intempéries, de mévente, de mauvais emplacement, de désistement, etc.

Article 10 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité juridique et pénale de leur propriétaire. La Mairie et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident corporel, matériel, de perte, de casse ou autre détérioration.

(l'organisateur joindra cette attestation au registre à fournir au maire de la commune)

Fait en double exemplaire, le

Signature : précédée de la mention « Lu et approuvé »

Renseignements :

par mail à festivaldelafraise@gmail.com

06.82.45.42.99 (après 17h30) ou 07.86.58.13.83

Adresse de la Confrérie de la Tarte Géante aux Fraises :
26 route de Barranquet, 31180 Lapeyrouse-Fossat